

## **CONSEIL MUNICIPAL** **du 17 décembre 2018**

**ABSENTES** : Mme Fanny SAYER (pouvoir à M. Nicolas RULLAND)  
Mme Bérengère BRÉZILLON

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'Association Syndicale Autorisée sur conseil du Trésorier. Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives de l'ASA de Ludes face aux exigences du prélèvement à la source en confiant à la commune de Ludes le soin de verser l'indemnité du président et celle de sa secrétaire.  
L'asa s'engage à rembourser en totalité le décompte annuel établi par la commune selon les indemnités brutes avec charges patronales versées au Président et à sa secrétaire.

#### Questions diverses :

- La cérémonie des vœux du Maire est reportée au vendredi 11 janvier 2019 à 18h30.
- L'entreprise SCEE intervient pour le changement des ballons fluos sur le village puis pour la réfection de l'éclairage public du parking de la salle des fêtes.
- Des patchs pédiatriques d'un montant de 456 € TTC seront rajoutés à la commande des deux défibrillateurs.

Le Maire,  
Nicolas RULLAND